

## POINT DE VUE

LA PRÉVENTION POUR INFLÉCHIR LA SINISTRALITÉ  
DU SECTEUR DE L'INTÉRIM

## EN RÉGION

DÉPLOIEMENT DE LA CONVENTION APEC  
TROIS SALONS INTÉRIM JOB DAYS EN 2025

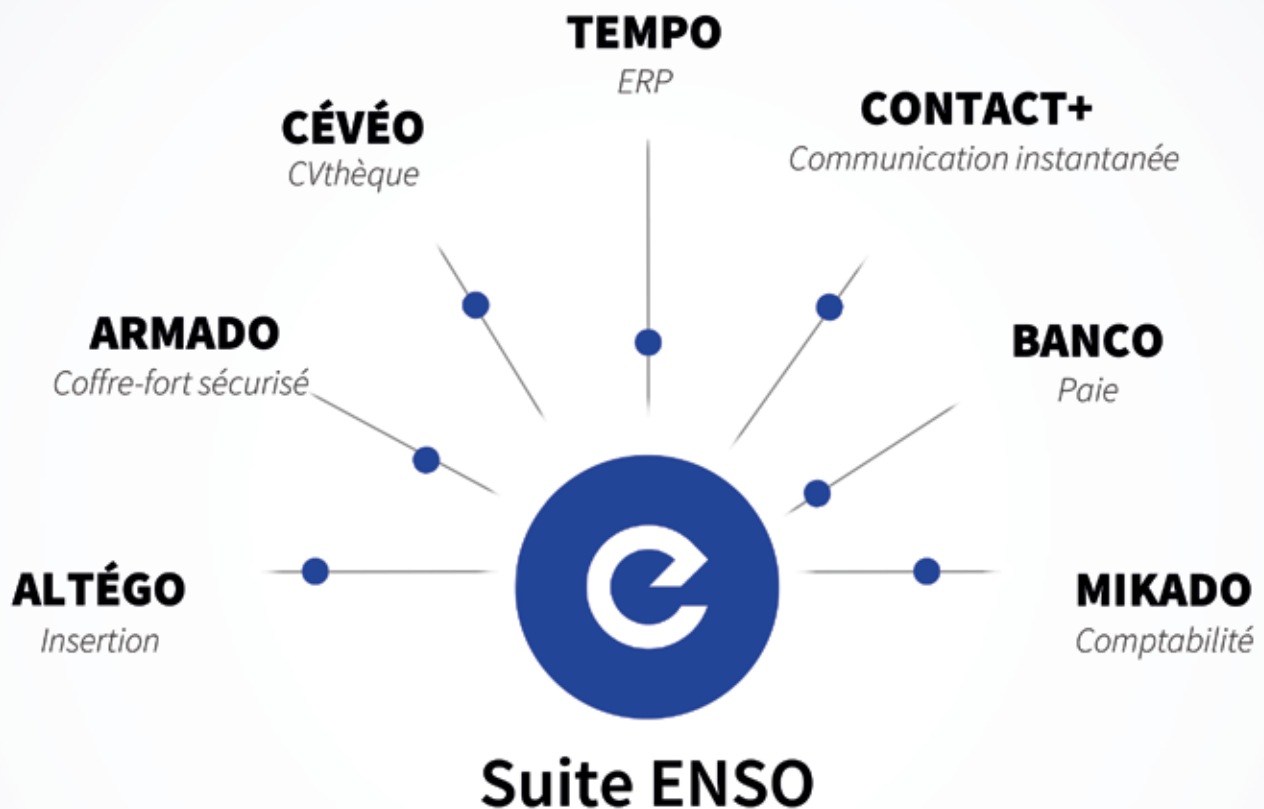


## DOSSIER

# Entre défis et opportunités : les impacts de l'IA sur l'emploi.



# LA GESTION INTÉRIM INTELLIGENTE



La solution logicielle tout-en-un pensée pour révolutionner votre gestion quotidienne, grâce à la BI, une **gestion centralisée** des utilisateurs, une connexion **SSO...** et tellement plus encore !

Mono ou multi-agences, la Suite est une solution **clé en main** qui s'adapte à vos besoins avec trois offres sur-mesure :

**ESSENTIAL, BOOST ET ADVANCED**

**DEMANDEZ VOTRE DÉMO GRATUITE**





**Libérer le potentiel du travail temporaire est ainsi un enjeu majeur pour dynamiser le marché de l'emploi**

**Gilles LAFON,**  
président  
de Prism'emploi

## 2025, UNE ANNÉE IMPORTANTE POUR NOS PARTENARIATS !

Ce début d'année a été une période importante pour la poursuite de nos partenariats. Nous avons en effet renouvelé deux accords importants. Le premier a été conclu avec l'État, l'Union Nationale des Missions Locales et la branche du Travail Temporaire. Depuis 2014, il concrétise l'action des agences d'emploi en faveur de l'insertion des jeunes suivis par les missions locales. Le second, signé avec France Travail, renouvelle notre convention nationale et met notamment l'accent sur l'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi.

Enfin, nous avons conclu un accord de partenariat avec la Société des Grands Projets et l'OPPBTB avec pour objectif de renforcer la prévention des risques professionnels des salariés intérimaires intervenant sur les chantiers du Grand Paris Express.

2025 est aussi une année incertaine pour l'activité des agences d'emploi. Pour la seconde année consécutive, en 2024, l'emploi intérimaire était en repli (-7,3 %) tandis que l'activité recrutement, encore progression en 2023, reculait de 4,1 % l'an dernier.

Dans ce contexte peu favorable, libérer le potentiel du travail temporaire est ainsi un enjeu majeur pour dynamiser le marché de l'emploi et accompagner plus efficacement les profondes mutations économiques qui vont toucher certains secteurs. Nous tentons par tous les moyens d'en convaincre les pouvoirs publics, en mettant en particulier en exergue notre modèle de flexibilité responsable et notre contribution massive au financement de la formation et de la protection sociale.

En assouplissant certaines contraintes réglementaires devenues obsolètes, en renforçant tous les dispositifs de formation tournés vers l'emploi et en reconnaissant le rôle stratégique des agences d'emploi pour le développement économique des territoires, notre profession pourrait jouer un rôle moteur pour accompagner les reconversions et contribuer à la reprise de l'activité.

Continuons collectivement à porter ce message !

# le MAG

Numéro 57 - 1<sup>er</sup> trimestre 2025

## NEWS 04

- 10<sup>es</sup> rencontres travail et emploi
- Renouvellement de l'accord Mission Jeunes
- Les clés de l'assistance Cyber 17
- Nouvelles études au programme pour l'Observatoire de l'Intérim et du Recrutement
- Signature d'un accord Prism'emploi-France Travail
- Le calendrier des visios des jeudis de l'intérim et du recrutement

## DOSSIER 07

- Entre défis et opportunités : les impacts de l'IA sur l'emploi
- L'IA éthique selon la WEC

## POINT DE VUE 12

- La prévention pour infléchir la sinistralité du secteur de l'intérim

## PASSERELLE 13

- Quatre questions à Paul Duphil, secrétaire général de l'OPPBTB
- Interview de Marc-Olivier Jouan, directeur du FPETT

## EN RÉGION 15

- Le déploiement de la Convention Apec se poursuit en région
- Trois salons Intérim Job Days en 2025

## REPÈRES 16

- L'emploi intérimaire en 2024

## VIENT DE PARAÎTRE 18

## 10<sup>ES</sup> RENCONTRES TRAVAIL ET EMPLOI

Les 10<sup>es</sup> Rencontres pour le Travail et l'Emploi se sont déroulées à la Maison de la chimie à Paris le 4 mars 2025, en présence d'Astrid Panosyan-Bouvet, ministre chargée du Travail et de l'Emploi. Rendez-vous incontournable pour les spécialistes du travail et de l'emploi, ces rencontres donnent chaque année lieu à des échanges féconds et ancrés dans l'actualité sociale et politique.



## RENOUVELLEMENT DE L'ACCORD MISSION JEUNES

La mise en œuvre de Mission Jeunes, une démarche d'accompagnement global des jeunes vers l'emploi, portée par le secteur du travail temporaire, repose sur un partenariat renforcé entre les agences d'emploi, les missions locales et l'ensemble des acteurs locaux de l'emploi et de la formation. Ce partenariat a démarré en 2014. Le 4 février 2025, ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles, l'Union Nationale des Missions Locales, Prism'emploi, AKTO, le FASTT et le FPETT ont signé un nouvel accord destiné à le prolonger et le consolider. La démarche Mission Jeunes a pour objectif d'augmenter les opportunités d'accès à l'emploi des jeunes accompagnés par les missions locales et de les préparer à accéder à l'emploi en mobilisant les missions d'intérim comme première expérience professionnelle.

Ce dispositif est reconduit pour 3 ans, au vu de l'efficacité des dix premières années de partenariat. Le bilan est en effet largement positif : 125 295 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement et accédé à 359 000 missions d'intérim. Chaque jeune a pu expérimenter un parcours individualisé combinant missions d'intérim, formation et accompagnement renforcé. Formations en ligne, séminaires d'intégration dans l'emploi, ateliers découverte,... de nombreux outils sont mis à disposition des publics accompagnés pour construire leur parcours vers l'emploi durable. Leurs premières missions leur permettent de se familiariser avec les codes de l'entreprise, de confirmer et valoriser leur projet professionnel et surtout de développer leur employabilité.



De gauche à droite : Fabrice MASI, Délégué Général à l'emploi et à la formation par intérim (DGEFP); Thierry MARTY, Vice-Président en charge des partenariats économiques (UNML); Valérie SORT, Directrice Générale (AKTO); Patrick TUPHE, Président (FPETT); Gilles LAFON, Président (PRISM'EMPLOI); Jean MACHER, Président (FASTT).



# LES CLÉS DE L'ASSISTANCE CYBER 17

Mis en place par le ministère de l'Intérieur en décembre 2024, le 17cyber est un service d'assistance en ligne dédié à toutes les victimes d'infraction numériques, notamment les entreprises : <https://17cyber.gouv.fr>.

Il convient d'être particulièrement vigilant à l'égard des arnaques et fraudes liées à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés qui se multiplient. Les employeurs doivent se montrer attentifs aux adresses des sites internet vers lesquels ils peuvent être dirigés.

## NOUVELLES ÉTUDES AU PROGRAMME POUR L'OBSERVATOIRE DE L'INTÉRIM ET DU RECRUTEMENT

En 2025, l'Observatoire de l'Intérim et du recrutement (l'OIR) lance deux nouvelles études. La première portera sur l'illectronisme chez les salariés intérimaires. C'est un sujet stratégique. En effet, la digitalisation croissante des activités pose de plus en plus fortement la question de l'adaptation des compétences numériques des salariés par rapport aux postes. La deuxième aura pour sujet l'impact de l'intelligence artificielle (IA) sur les métiers des salariés intérimaires. Il s'agit non seulement de mettre à jour nos fiches métiers-compétences, mais également d'engager un échange avec les secteurs concernés pour pouvoir anticiper les conséquences concrètes en matière d'évolution du travail temporaire. L'OIR produira également ses enquêtes sur l'image de l'intérim, les parcours d'emploi des salariés, le rapport statistique de Branche, le panorama des salariés en situation de handicap et cette année une enquête sur les seniors dans le travail temporaire.

### Chiffres clés 2024

**-7,3 %**,  
recul de l'emploi intérimaire

**-4,1 %**  
repli du recrutement

## SIGNATURE D'UN ACCORD PRISM'EMPLOI-FRANCE TRAVAIL

Face aux mutations du marché de l'emploi et aux défis croissants de l'insertion professionnelle, Prism'emploi et France Travail renforcent leur coopération. Le 5 mars 2025, un nouvel accord-cadre d'une durée de trois ans a été signé sous le haut patronage de la ministre chargée du Travail et de l'Emploi, madame Astrid Panosyan-Bouvet. Ce partenariat stratégique a notamment pour objectif, de faciliter le retour à l'emploi des publics qui en sont les plus éloignés, en particulier les travailleurs handicapés, les jeunes, les seniors et les bénéficiaires du RSA. S'appuyant sur des synergies territoriales et des dispositifs innovants, les deux acteurs travaillent ensemble à apporter des solutions concrètes aux enjeux de recrutement et aux besoins des entreprises, notamment dans les secteurs en tension.



Gilles Lafon, Président de Prism'emploi et Thibaut Guilluy, Directeur général de France Travail

### Calendrier des visios des Jeudis de l'intérim et du recrutement

#### 10 avril

Modalités de la mobilisation de la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POEI).

#### 15 mai

L'espace recruteur, la page employeur.

#### 5 juin

La méthode de recrutement par simulation (MRS).

#### 3 juillet

Les API (Application Programming interfaces : interfaces de programmation d'application).

# bestt

Retrouvez le sourire avec  
le logiciel BeSTT

**Imaginez** la gestion simple et efficace des contrats, des paies et des factures. La fiche candidat remplie en quelques secondes. La fiche client qualifiée en 2 clics.

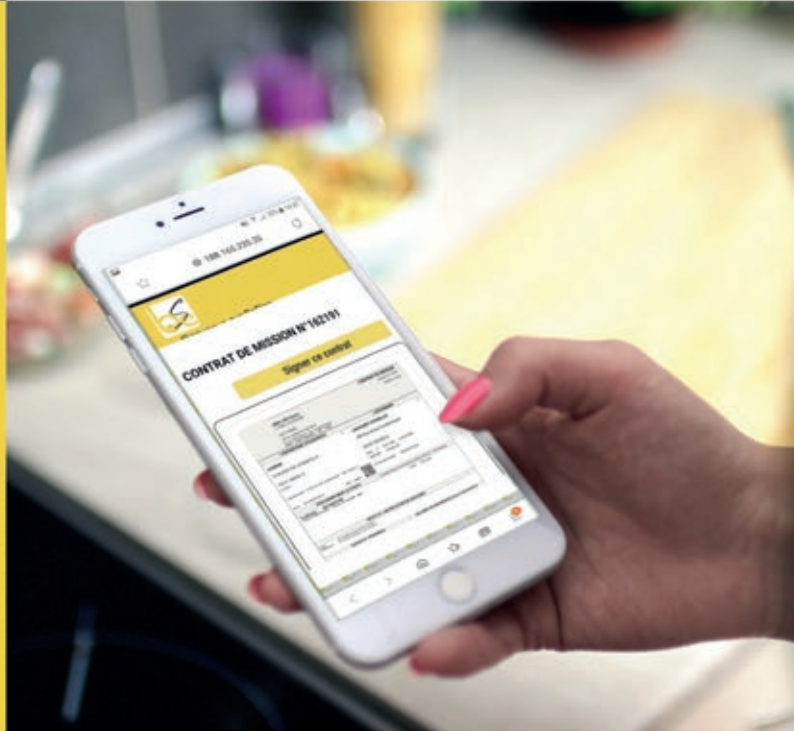
**Renforcez** la relation avec vos clients et vos intérimaires.

**Gagnez** des dizaines d'heures de travail et améliorez l'ambiance au sein de votre agence.

**Contactez** facilement et gratuitement une hotline téléphonique disponible pour vous assister au quotidien.

**Pensez-vous** qu'il s'agit d'un rêve, d'une utopie ?

C'est **BeSTT**



- Gestion des dossiers clients et intérimaires
- Gestion des contrats
- Signature graphique Besign intégrée
- Gestion des paies et des factures
- Un espace en ligne pour vos clients et vos intérimaires, la saisie des heures...
- Vos démarches administratives simplifiées (DPAE, DSN, mutuelle, prévoyance...)
- Suivi des paiements et recouvrements
- Prospection et CRM
- Connexion gratuite vers les logiciels du marché Pixid, Coffreo, Clic&Staff, Peopulse, Pilott, BAPS, Directskills, Oodrive, Yousign...
- Toutes les mises à jour incluses

...

Contactez-nous au

**03 75 00 74 03**

Plus d'infos sur

**bestt.fr**





# Entre défis et opportunités : les impacts de l'IA sur l'emploi.

Regards sur les mutations provoquées par l'utilisation de l'IA sur l'emploi.



Impacts sur l'emploi, sur l'organisation du travail, sur les métiers des agences d'emploi... Entre opportunités nouvelles en termes d'amélioration des processus de recrutement et de gestion des talents d'une part et inquiétudes quant à la disparition de certains emplois et de l'intervention humaine d'autre part, les enjeux du développement de l'intelligence artificielle (IA) sont importants pour le secteur du travail temporaire. Concernant l'emploi tout d'abord, une

étude interne réalisée par Prism'emploi en 2024 montre qu'un certain nombre d'emplois comportant une grande part de tâches automatisables sont susceptibles de disparaître dans les années à venir. D'autres, comme les professionnels de la santé, du marketing et de la communication, les métiers du droit ou de consultant, devraient voir leur contenu rapidement transformé par les apports de l'IA en matière de rédaction de textes, d'analyse de données, de diagnostics, etc.



## NOUS AURONS UN VRAI DÉFI À RELEVER EN MATIÈRE D'ALIMENTATION DES MOTEURS DE L'IA ET DE TRAITEMENT DES DONNÉES

**Benoit LABROUSSE**

président du groupe Randstad France

Entre 30 et 40% des emplois actuels seraient ainsi amenés à évoluer rapidement grâce aux outils d'aide à la décision de l'IA. Le marché de l'emploi verra en outre arriver de nouveaux métiers directement liés à l'IA, qu'il s'agisse d'ingénieurs spécialisés dans ce domaine, de formateurs ou de développeurs de prompts, par exemple.

L'utilisation croissante de l'IA devrait aussi avoir un impact sur l'organisation du travail. Alertes sur les changements de l'état de santé de pensionnaires d'un Ehpad, détection précoce des anomalies et anticipation des soins ou encore modules d'apprentissages personnalisés pour les infirmières, meilleure gestion et amélioration des conditions de travail grâce à l'assistance machine pour les manutentionnaires en entrepôt... D'après les spécialistes des Ressources Humaines, l'impact de l'IA sur le travail devrait vite devenir une réalité concrète, avec une recomposition des métiers, certaines tâches devenant

entièrement automatisables. Tout à la fois assistante capable d'accompagner un « actif augmenté » dans ses tâches quotidiennes, gestionnaire du travail de la personne et « collègue de travail » offrant une complémentarité et une aide via des robots collaboratifs, l'IA implique l'acquisition de nouvelles compétences techniques et comportementales.

À cet égard, le risque de déclassement lié à ces nouvelles exigences en termes de compétences nous alerte sur les besoins massifs en matière de formation dans ce domaine. Des formations seront en effet indispensables pour faciliter l'acquisition des nouveaux savoir-faire et savoir-être nécessaires et ne pas laisser s'accroître la fracture numérique entre les actifs qui maîtrisent déjà l'IA et ceux qui rencontrent des difficultés à l'utiliser (notamment les seniors et les personnes les moins qualifiées).

## MIEUX COMPRENDRE LA SITUATION ET LA DEMANDE DES CLIENTS.

Mais quid des impacts de cette IA sur le fonctionnement des agences d'emploi ? Quelle place peut-elle prendre, tant dans leur organisation interne que dans leurs relations avec les clients et les salariés intérimaires ou les personnes à recruter ?

L'IA devrait se développer dans la prise en charge des volets administratifs (reporting, comptabilité, facturation, etc.) et pourrait être force de proposition dans le domaine juridique (respect du cadre réglementaire, rédaction des contrats, santé au travail, déclarations fiscales et sociales, notamment). Pour Benoit Labrousse, président du groupe Randstad France, l'IA a d'ores et déjà des implications concrètes dans le mode de fonctionnement des ETT, à commencer par le travail mené auprès des salariés intérimaires.

« Naturellement, au sein des agences d'emploi, les consultants continuent à passer des coups de fil pour contacter les

personnes. Mais, on peut aujourd'hui démultiplier les canaux et utiliser des assistants IA pour donner des premiers niveaux de réponse, pour faire un premier niveau de qualification du profil d'une personne ou pour faire des analyses de CV ». Vis-à-vis des entreprises clientes, l'IA peut permettre de mieux appréhender la réalité de leur activité et mieux comprendre leurs demandes, poursuit Benoit Labrousse. « Une des évolutions notables dans les années qui viennent va concerner les processus métiers plus complexes. Et pour les entreprises de travail temporaire pour qui la relation talents et clients est essentielle, un des principaux enjeux sera de trouver le bon équilibre entre l'intervention humaine et celle de la machine », explique Benoit Labrousse. Si les outils de l'IA peuvent élaborer des séries de tests qui s'ajustent automatiquement au fil des réponses fournies par des candidats présentant des profils plus complexes, mêlant plusieurs types de qualifications, ils ne peuvent se substituer à un regard humain pour évaluer le savoir-être des personnes.



## En chiffres

# 10 à 15 %

des emplois actuels devraient disparaître à un horizon de 10 ans

(Étude Prism'emploi - Consensus OCDE/FMI/McKinsey)

# 70 %

des emplois appelés à connaître des changements majeurs ont un taux de tâches automatisables compris entre 50 et 70%

(Étude Prism'emploi - Consensus OCDE/FMI/McKinsey)

# Près de 40 %

des compétences nécessaires sont appelées à évoluer

(Selon le rapport « Future of Jobs 2025 », publié par le Forum Économique Mondial)

## PROMOUVOIR UNE IA HUMAINE, INCLUSIVE ET TRANSPARENTE.

L'avènement de l'IA ne signifie donc nullement la disparition de l'intervention humaine et l'intérim aura un rôle important à jouer pour suivre les évolutions des besoins sur le marché du travail et accompagner les réallocations des compétences.

À l'aune des importantes pénuries de main d'œuvre qui pourraient toucher certains domaines au cours des prochaines années, l'IA pourrait en effet se révéler incontournable pour aller chercher les candidats dont auront besoin les entreprises.

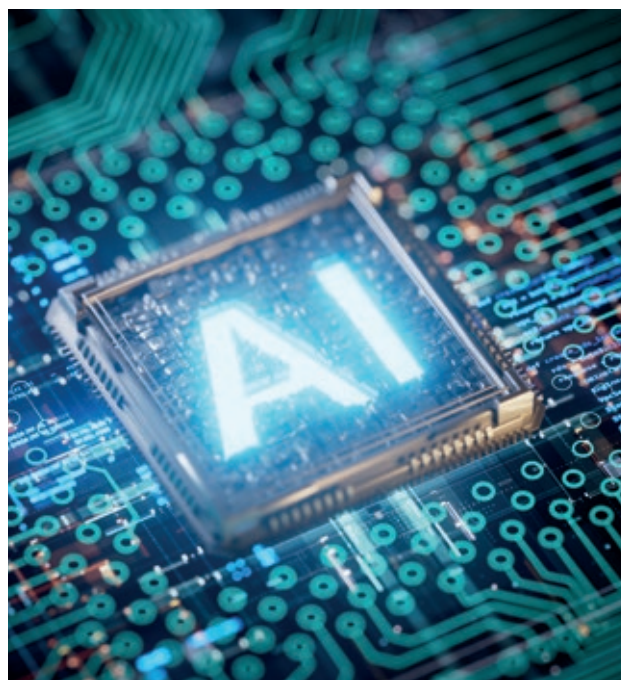
Au-delà de leur expertise du marché du travail, les professionnels de l'intérim et du recrutement sont très attentifs aux risques de dérives attachées à cette technologie et insistent sur la nécessité de promouvoir une IA répondant à des objectifs éthiques et inclusifs. « Nous aurons, je pense, un vrai défi à relever dans les mois ou années à venir en matière d'alimentation des moteurs de l'IA et de traitement des données. Dans le secteur de l'emploi, les candidats vont être amenés à partager des informations à caractère personnel avec des outils d'intelligence artificielle et nous devons nous assurer que le traitement et le stockage de ces données seront faits de façon éthique pour nos talents », indique Benoit Labrousse. Des règles indispensables pour maintenir la confiance des publics dans le cadre d'intervention assurée avec les outils de l'IA par les ETT.

L'autre enjeu pour garantir une utilisation fiable de l'IA réside dans la maîtrise des procédés d'acquisition des données de plus en plus volumineuses. « Les actions de sensibilisation et de formation du secteur de l'intérim sont essentielles pour développer en interne les connaissances permettant de déterminer si l'IA donne ou non un résultat cohérent.

Dans la mesure où l'intelligence artificielle a un apprentissage continu, en utilisant les données transmises par les candidats,

les clients, les collaborateurs, etc., il est primordial de s'assurer en permanence de l'absence de biais dans les données. Il serait inimaginable que l'IA reproduise ou crée des stéréotypes ou des discriminations », souligne Benoit Labrousse.

Éviter les excès, déployer une technologie à dimension humaine et encadrée par des règles garantissant le développement d'un fonctionnement transparent et n'excluant personne... Telles sont les balises à respecter pour s'assurer du bon déploiement de l'IA dans le domaine de l'emploi et de l'intérim.



# L'IA éthique selon la WEC.

L'IA peut se révéler être un formidable outil au service des entreprises et des individus, souligne la *World Employment Confederation* (WEC). Elle peut améliorer les performances des premières et permettre aux seconds de réaliser pleinement leur potentiel en les aidant à approfondir la compréhension de leur profil de compétence de manière à atteindre leurs objectifs de carrière ou faire acte de candidature. Pour cela, l'utilisation de l'IA doit reposer sur un ensemble de principes éthiques.

Voilà pourquoi la WEC et Prism'emploi défendent la mise en place d'un véritable code de conduite de l'IA.

## Celui-ci comprend **10** grands principes éthiques

**Une conception et une utilisation** centrée sur les bénéfices humains et de la société dans son ensemble.

**Des systèmes** conçus pour accroître les capacités humaines.

**La transparence**, l'explicabilité et la traçabilité dans l'utilisation de l'IA par les organisations.

**L'équité et l'inclusion** dès la conception des outils de l'IA.

**Le respect** de la vie privée.

**La sûreté et la sécurité** via des systèmes d'IA techniquement robustes et fiables.

**La responsabilité** des personnes qui déploient ces systèmes.

**L'utilisation** appropriée de l'IA de manière à renforcer des capacités humaines.

**La mise en place** de cadres de gouvernance clairs, transparents et responsables, avec l'implication de l'ensemble des parties prenantes concernées (gouvernements, société civile ou encore monde universitaire) dans le processus de décision.

**La prise en compte** du bien être environnemental et sociétal.



# Garantir la conformité de votre régime santé



## La solution santé pour vos salariés intérimaires

INTÉRIMAIRES SANTÉ est spécialement conçu pour répondre aux besoins des salariés intérimaires, en prenant en charge tout ou partie de leurs frais de santé.

Piloté par les partenaires sociaux de la branche du travail temporaire, INTÉRIMAIRES SANTÉ vous permet de déployer une couverture santé conforme, avec une cotisation solidaire et mutualisée, calculée en fonction des heures payées.



## ➡ Pourquoi nous choisir ?

- **Sécurisation :** Vos contrats santé sont suivis au quotidien par des juristes en protection sociale
- **Gestion des dispenses :** Vos dispenses ne sont plus à votre charge et totalement gérées par INTÉRIMAIRES SANTÉ, y compris pour les salariés intérimaires multi-employeurs
- **Interlocuteur unique :** Pour la déclaration des heures ou des questions relatives à la complémentaire santé
- **Fonds de solidarité :** Une gestion du fonds de solidarité transparente pour vos fonctions RH et intégrée dans vos cotisations santé
- **Aides sociales :** Accès aux services du FASTT facilité, y compris sur les demandes d'abondement aux options santé
- **Conseillers entreprises dédiés et experts :** À votre écoute depuis la mise en place de l'accord de branche

Pour toute demande d'audit de conformité de vos régimes actuels ou pour réaliser un bilan de gestion individualisé, prenez rendez-vous et contactez-nous par téléphone ou depuis la rubrique Contact de votre Espace ETT

 **01 46 67 10 84**



**Entreprise.interimairesSante.fr**



# La prévention pour infléchir la sinistralité du secteur de l'intérim.

## Interviews



**Laure LE DOUCE**



**Johanna DUPOIRIER-LECOMTE**

Laure Le Douce, ingénieur conseil à la Direction des Risques Professionnels de la CNAM et Johanna Dupoirier-Lecomte, ingénieur conseil à la Carsat Bourgogne-Franche-Comté reviennent sur les enjeux de la nouvelle convention d'objectifs et de gestion de la CNAM en matière de sinistralité du travail temporaire.

### Quelles sont les attentes de la Direction des risques professionnels de la CNAM concernant la nouvelle Convention d'objectifs et de gestion (COG) 2023-2028 ?

**Laure Le Douce.** Il s'agit d'infléchir la sinistralité du secteur de l'intérim. C'est un secteur où la fréquence et la gravité des accidents du travail sont plus importants qu'ailleurs. La COG vise donc à accompagner a minima environ 400 agences d'emploi et 1 600 entreprises utilisatrices sur les questions de prévention des risques professionnels. Une des attentes concerne également la formation des salariés permanents des agences d'emploi en s'appuyant sur les ressources existantes pour développer un management de cette prévention des risques. En la matière, il est très important de s'adresser aussi au donneur d'ordre qu'est l'entreprise utilisatrice, car elle a une mission au quotidien et une responsabilité dans ce domaine. Et la collaboration avec d'autres acteurs comme Prism'emploi ou le FASTT ne pourra être que fructueuse sur ces questions de prévention.

### Quelles sont les attentes de la Carsat Bourgogne-Franche-Comté au niveau des agences d'emploi et des entreprises utilisatrices ?

**Johanna Dupoirier-Lecomte.** L'objectif est d'améliorer la coordination entre l'agence d'emploi et l'entreprise

utilisatrice afin de réduire la sinistralité intérimaire. Nous allons vraiment travailler sur le partage d'informations entre les différentes parties concernées. Il faut agir sur l'ensemble du processus de délégation pour les agences d'emploi et sur l'ensemble du processus de recours à l'intérim pour les entreprises utilisatrices. Il est essentiel pour les premières de préparer la mission du salarié intérimaire avant même qu'il soit délégué dans l'entreprise utilisatrice. Et pour les secondes, d'agir sur la gestion de la prévention avant même d'avoir recours à un salarié intérimaire.

### Comment allez-vous décliner cette Convention d'objectifs et de gestion au sein de la Carsat Bourgogne-Franche-Comté ?

**J.D.L.** Nous allons nous appuyer sur cette convention pour intervenir dans les 106 entreprises utilisatrices et agences d'emploi sélectionnées du fait de leur sinistralité intérimaire. Notre ambition est de les aider à mettre en place une organisation structurée de la prévention des risques professionnels dans le travail temporaire. Il faut savoir que nous avons déjà déployé un programme de prévention régional en Bourgogne-Franche-Comté de 4 ans à destination des acteurs du secteur qui nous a permis de réduire la sinistralité grâce à une offre de services dédiée.



## Interview

# CE PARTENARIAT A VOCATION À DÉVELOPPER UNE CULTURE PRÉVENTION QUI POURRAIT INSPIRER D'AUTRES PROJETS À GRANDE ÉCHELLE.

**Paul DUPHIL,**  
secrétaire général de l'OPPBTP

### Un accord de partenariat a été conclu par la Société des Grands Projets, l'OPPBTP et Prism'emploi le 3 mars 2025. Quelle est la volonté des parties signataires ?

**Paul Duphil.** Les salariés intérimaires sont très exposés aux risques d'accidents professionnels particulièrement ceux qui travaillent sur les chantiers de construction. C'est un sujet de préoccupation récurrent dans le cadre du Grand Paris Express. L'accord reflète la volonté de l'ensemble des acteurs de faire évoluer durablement la culture de prévention au bénéfice des salariés intérimaires et développe les attendus de la SGP concernant le salariés intérimaires.

### Pouvez-vous nous présenter les grands axes de la convention pour les salariés permanents des agences d'emploi ?

**P. D.** Elle reprend l'ensemble des bonnes pratiques existantes. Nombre d'entre elles sont codifiées dans la Charte et Référentiels Sécurité des chantiers du Grand Paris Express. La convention comporte également des mesures complémentaires notamment en termes de formation des permanents des agences d'emploi avec l'univers du chantier et la réalité de l'exposition aux risques. Enfin, elle rappelle les règles générales de partage de responsabilité entre agences d'emploi et entreprises utilisatrices qui peuvent être complétés par des dispositions contractuelles.

### Que prévoit l'accord en matière d'accueil au poste et d'accompagnement du salarié intérimaire ?

**P. D.** La présentation du poste du travail en amont constitue une étape essentielle pour sensibiliser les salariés intérimaires aux enjeux de sécurité sur les chantiers du Grand Paris Express. À l'arrivée sur le chantier, l'accord met l'accent sur la sensibilisation aux risques particuliers des chantiers du Grand Paris Express, avec des outils mis à disposition par la SGP

et des formations pratiques. Les entreprises utilisatrices sont encouragées à proposer aux personnels intérimaires un accompagnement par un salarié permanent, qui devient leur interlocuteur privilégié en matière de santé et de sécurité au travail.

### Quel sera le suivi de cet accord conclu pour 3 ans ?

**P. D.** Depuis 2023, la Société des Grands Projets a mis en place un Conseil de la sécurité qui se réunit trois fois par an. Dans ses commissions de travail figure une commission dédiée à l'intérim. Le suivi de cet accord y trouvera naturellement sa place.

### Grand Paris Express : un accord pour renforcer la prévention des risques professionnels pour les intérimaires

La Société des Grands Projets (SGP), Prism'emploi et l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP) ont signé le 3 mars 2025 une convention de partenariat destinée à renforcer la prévention des risques professionnels pour les salariés intérimaires intervenant sur les chantiers du Grand Paris Express. Pour Gilles Lafon, président de Prism'emploi « Cet accord représente une avancée majeure pour nos salariés intérimaires du BTP. Il démontre l'engagement de notre secteur à assurer leur sécurité au travers d'outils de branche adaptés à la formation de nos salariés, et une collaboration inédite avec les acteurs de la maîtrise d'ouvrage ». Ce partenariat inédit entre des acteurs clés de l'opération témoigne de la volonté de faire évoluer les pratiques pour garantir les meilleures conditions d'accueil, d'information et d'accompagnement aux salariés intérimaires. L'accord prévoit des actions concrètes pour renforcer la prévention des risques à chaque étape de la mission des salariés intérimaires dans le BTP, et ce le plus en amont possible de leur prise de fonction sur le chantier.



## Interview

# INNOVER POUR MIEUX SÉCURISER LES PARCOURS DES INTÉRIMAIRES, FACILITER LEUR MOBILITÉ ET DÉVELOPPER LEUR EMPLOYABILITÉ.

**Marc-Olivier JOUAN,**  
directeur du FPETT



### Quels sont les axes prioritaires du FPETT en 2025 ?

**Marc-Olivier Jouan.** Notre objectif principal consiste à sécuriser le parcours des salariés intérimaires, avec une attention particulière pour ceux qui doivent se reconvertir à la suite d'un accident ou d'une maladie professionnelle. Le travail temporaire constate une baisse d'activité liée au ralentissement économique actuel.

Dans ce contexte, certains secteurs, certains bassins d'emploi sont plus impactés que d'autres et appellent un engagement pour accompagner les mobilités professionnelles. Afin de proposer des solutions concrètes et adaptées, nous développerons en 2025 des « diagnostics actions » dans les territoires avec les agences d'emploi et les partenaires. Agir à l'échelle territoriale, en collaboration entre acteurs publics et privés, c'est notre axe de travail majeur.

### Quels sont les engagements formation au 1<sup>er</sup> trimestre ?

**M.-O. J.** Le FPETT a financé 189 000 actions de formation réalisées par les agences d'emploi en 2024. Au 1<sup>er</sup> trimestre 2025, cette tendance se maintient. Cependant l'année 2025 est marquée par une baisse des cofinancements publics par rapport à 2023 et 2024, je pense à la POEC en particulier. Dans ce contexte, la capacité de la branche à proposer des opportunités de formation et d'accompagnement vers l'emploi aux demandeurs d'emploi constitue un enjeu. Comment faire autant ou plus ?

Les solutions passent par l'innovation et l'évolution des pratiques de formation.

### Chiffre clé 2024

# 189 000

actions de formation réalisées  
par les agences d'emploi en 2024.

### Que peut-on dire des expérimentations en cours et à venir ?

**M.-O. J.** Elles participent de cette évolution. Les compétences bougent de plus en plus vite, les attentes de publics et des entreprises aussi. Il nous faut travailler sur ces attentes et proposer de nouvelles manières de former, d'apprendre et d'accompagner d'une part, et mettre l'accent sur les compétences transverses d'autre part. C'est une des vocations de l'expérimentation « Frégate ». Ce dispositif déplace les salariés hors des lieux de formation traditionnels.

Il valorise l'apprentissage par l'expérience et repose sur la participation d'autres intervenants comme des animateurs sportifs ou des professionnels du monde associatif, cela apporte un regard nouveau. C'est aussi le sens de l'application T@CT, qui a été lancée en février pour sensibiliser les publics aux compétences. Je crois également au potentiel de l'immersive learning ; rapide, reproductible, il mobilise l'expérience vécue pour ancrer les apprentissages. Ce sont des sujets que nous aborderons lors de la présentation de l'offre de services du FPETT en mai prochain.



## Déploiement de la convention Apec

Pour faciliter l'insertion des cadres demandeurs d'emploi, notamment les seniors, ainsi que des jeunes diplômés, l'Apec et Prism'emploi ont signé un accord cadre national le 8 novembre 2023. L'Apec informe, accompagne et conseille les cadres tout au long de leur parcours professionnel, dans leur démarche d'évolution ou de mobilité. L'Apec accompagne également les jeunes issus de l'enseignement supérieur pour les aider à préparer et réussir leur insertion professionnelle.

### Un accord-cadre national...

Dans un contexte marqué de façon structurelle par l'élévation du niveau de qualification nécessaire aux entreprises et par le vieillissement des effectifs salariés, les besoins en compétences de cadres s'accroissent. Les tensions de recrutement devraient donc rester à un haut niveau au cours des prochaines années. Le rythme des mutations économiques et technologiques qui tend à s'accroître accentue la nécessité d'accompagner encore davantage les transitions professionnelles des cadres. C'est pourquoi, l'Apec et Prism'emploi ont souhaité renforcer leurs relations au niveau national et dans les territoires en signant cet accord-cadre.

### ... qui se déploie en région

Afin de déployer cet accord-cadre en région, les acteurs régionaux ont choisi de négocier des conventions régionales ou des feuilles de route. Six conventions régionales ont été signées (Grand Est, Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val-de-Loire, Île-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur) et des feuilles de route ont été finalisées en Martinique, Guadeloupe, et Guyane, à La Réunion, en Hauts-de-France, en Nouvelle-Aquitaine et en Occitanie. Ces conventions et feuilles de route permettent de déployer des actions communes pour faciliter le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi et satisfaire les besoins en recrutement des entreprises clientes des agences d'emploi. Ce partenariat permet de développer les relations entre les réseaux des délégations Apec et les agences d'emploi. Il favorise la mise en relation entre les agences d'emploi et les candidats cadres et jeunes diplômés et les salariés intérimaires cadres et l'Apec. Il vise également à optimiser la complémentarité des actions déployées en faveur de publics spécifiques et améliorer l'accompagnement des alternants.

## Trois salons Intérim Job Days en 2025

Trois salons Interim Jobs Days auront lieu en région en 2025. L'objectif de ces salons est de faciliter l'insertion des demandeurs d'emploi avec la mobilisation des partenaires publics et privés : à Lyon le 18 mars, à Rennes, le 12 juin et à Bordeaux en septembre. Ces salons dédiés à l'intérim et au recrutement (CDD/CDDI) sont destinés aux demandeurs d'emploi, aux personnes en reconversion professionnelle et en recherche d'opportunité. Avec de nombreuses agences d'emploi présentes, ces rendez-vous offrent plusieurs centaines d'offres d'emploi dans des secteurs comme l'industrie, le BTP, la logistique, le tertiaire et la santé. Rappelons que le travail temporaire constitue un accélérateur de parcours professionnel particulièrement efficace. En multipliant les expériences professionnelles, les salariés intérimaires se construisent une forte employabilité. D'après une récente étude de l'Observatoire de l'Intérim et du Recrutement, 84 % des salariés intérimaires étaient hors du marché du travail avant leur première mission. Un an après, 69 % d'entre eux étaient en emploi dont 17 % en CDI. L'édition de Lyon qui vient de clore ses portes a été un vif succès. Elle a réuni 28 agences d'emploi et a accueilli pas moins de 950 demandeurs d'emploi.



Salon des Intérim Job Days à Lyon.

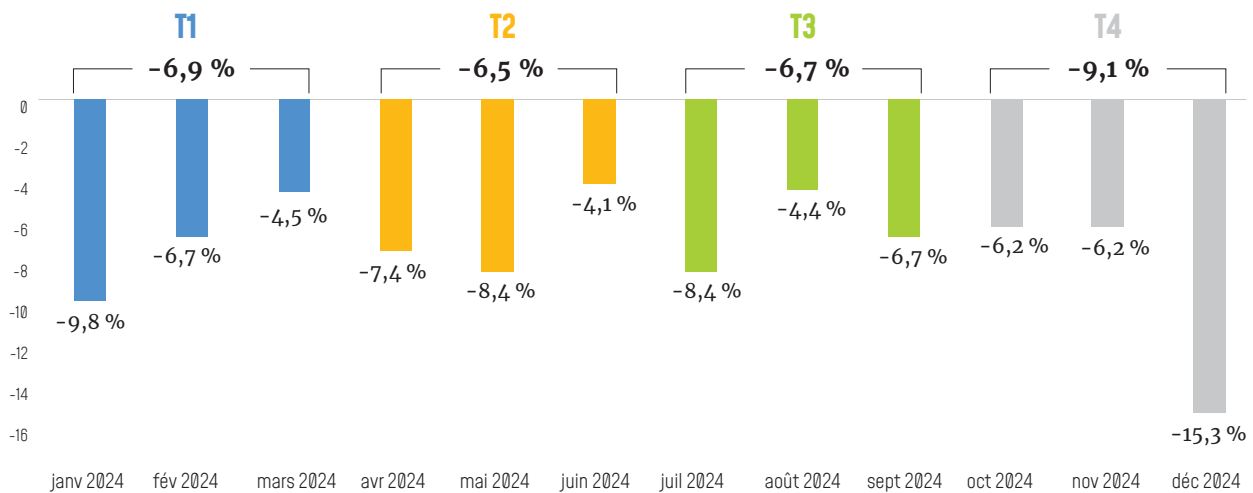
# L'emploi intérimaire en 2024

Après avoir diminué de 3,7 % en 2023, l'emploi intérimaire, avec -7,3 %, enregistre en 2024, pour la deuxième année consécutive, un recul des effectifs. En l'espace de deux ans, le travail temporaire s'est ainsi réduit de près de 85 000 emplois en équivalent temps plein (ETP) et se situe désormais à 702 000 ETP, soit, en dehors de la période de la crise sanitaire de 2020, son plus bas niveau observé depuis le premier semestre 2017.

Au cours des trois premiers trimestres, les variations observées (sur un an) ont été relativement homogènes, comprises entre -6,5 % et 6,9 %. L'évolution s'est dégradée au 4<sup>e</sup> trimestre (-9,1 %) en raison d'une tendance atypique au mois de décembre, marquée par une baisse de 15,3 %.

Le point bas de décembre s'explique par la situation politique (censure du budget du gouvernement d'alors) qui a eu un impact immédiat sur les embauches et les investissements des entreprises, au moment où les vacances de Noël ont incité à interrompre l'activité sur bon nombre de sites de production.

## Évolutions trimestrielles et mensuelles de l'intérim en 2024 (sur un an) :



Source : Baromètre Prism'emploi

## Tous les secteurs orientés à la baisse en 2024

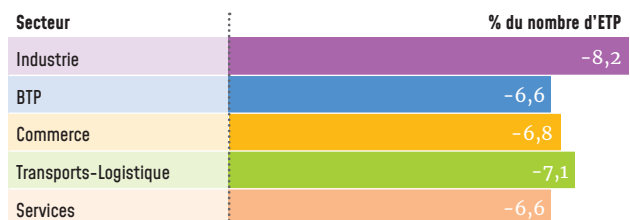
Le recours à l'intérim se réduit dans l'ensemble des secteurs, particulièrement dans l'industrie où il diminue de 8,2 %, pénalisé par les problèmes conjoncturels et structurels auxquels la filière automobile fait face.

Malgré une embellie en juin et en juillet occasionnée par les préparatifs des Jeux Olympiques, l'intérim recule de 6,6 % dans le BTP, ce secteur ayant à la fois cumulé une dégradation des mises en chantier et des difficultés de recrutement concernant certains métiers.

Très conditionnés par la consommation des ménages, qui cette année encore, n'a pas connu le rebond attendu, le travail temporaire dans les transports-logistique et dans le commerce a diminué de respectivement -6,8 % et -7,1 %.

Le secteur des services a mieux résisté au premier semestre (2 points au-dessus de la tendance moyenne), il connaît une dégradation plus marquée au second semestre (1 point en dessous de la tendance moyenne) en raison de l'application de nouvelles mesures contraignantes en matière de recours à l'intérim pour les métiers de la santé et de l'action sociale. En moyenne, en 2024, le recul dans les services représente -6,6 %.

## Évolutions trimestrielles et mensuelles de l'intérim en 2024 (sur un an)



Source : Baromètre Prism'emploi

## La part du CDI Intérimaire se consolide

Le salarié en CDI intérimaire (CDII) bénéficie d'un contrat à durée indéterminée signé avec son agence d'emploi. Cette innovation sociale introduite en 2014, véritable modèle de flexisécurité, permet ainsi aux intérimaires concernés de se prémunir contre le risque de chômage. Dans un contexte économique incertain caractérisé par un besoin de sécurisation des parcours professionnels, en 2024, ce sont désormais 6,5 % des intérimaires qui sont en CDII contre 6,3 %, un an plus tôt.



*Être assureur d'intérêt général c'est répondre aux besoins et contraintes de chacun de nos clients, en construisant, ensemble, une protection qui leur ressemble.*

KLESIA s'engage pour la société en apportant des solutions de prévention d'assurance de personnes et de services simples, innovantes, solidaires et durables adaptées à vos besoins et à ceux de vos proches, tout au long de la vie. Au-delà de notre métier initial, nous agissons pour les plus fragiles, œuvrons pour le mieux vieillir et contribuons à rendre la santé accessible à tous.

**KLESIA s'engage à vous assurer un avenir serein et contribue à la qualité de vie pour tous.**

**KLÉSIA**  
Assureur d'intérêt général





## Managers : comment mieux comprendre et accompagner la génération Z ?

Olivier Friedman / Éditions Gereso Eds

Hyperconnectés, indépendants et en quête de sens, la génération Z bouscule le monde du travail. Vous y êtes confrontés et vous vous demandez comment recruter, motiver et fidéliser cette nouvelle génération ? Comprendre ses valeurs et ses attentes spécifiques, mettre en place une culture d'entreprise attractive et inclusive, créer un environnement de travail attractif et stimulant... sont autant de challenges à relever au quotidien pour le manager. Pour transformer les différences générationnelles en opportunités, l'auteur propose des solutions innovantes à travers de nombreux exemples et situations réelles. Pour les managers d'aujourd'hui et de demain, comprendre la génération Z c'est se préparer à l'avenir du travail !



## La diversité : gage de succès entrepreneurial

Olivier Sibony / Éditions Flammarion

S'il est communément acquis que la diversité est un gage de performance dans l'entreprise et que de nombreuses organisations en font une priorité, les résultats restent fragiles, notamment en matière d'égalité hommes-femmes où le retard est flagrant. Fort de son expérience du monde de l'entreprise et s'appuyant sur les recherches les plus récentes, Olivier Sibony décrypte les véritables causes de cette homogénéité persistante et propose cinq axes d'action concrets pour y remédier. La diversité n'est pas ce que vous croyez !



## Réenchanter le travail ?

Comment prendre soin du monde

Dominique Méda / Éditions Flammarion

De nombreuses idées reçues saturent le débat public et plombent la confiance des citoyens. Ces fausses croyances nous empêchent d'engager nos sociétés dans les politiques essentielles à mettre en œuvre pour faire face aux multiples crises qui les menacent. La liste de ces idées reçues est longue : les Français ne veulent pas travailler, les jeunes sont paresseux, l'État-providence est trop coûteux, l'IA menace l'emploi, etc. Loin de ces poncifs, Dominique Méda redessine une vision constructive de l'avenir, montre comment nos sociétés peuvent organiser une reconversion écologique qui met au centre les plus modestes, accorde la plus grande attention aux conditions de travail, repense le rôle de l'entreprise dans la cité et voit dans l'égalité entre hommes et femmes un objectif majeur.



## Redonner du sens au travail et de la motivation aux salariés

L'Entreprise du travail vivant

Olivier Masclef, François Gallon, Johan Glaisner / Éditions Nouvelle Cité

Aujourd'hui, face à une véritable crise de l'engagement, les enjeux managériaux évoluent. Un constat s'impose : la motivation, l'engagement et l'implication des salariés semblent s'effriter dans le monde du travail. Comment redonner du sens au travail ? Comment motiver et réengager les salariés autour du projet d'entreprise ? Dans cet ouvrage, les auteurs proposent une vision du management profondément respectueuse de la réalité en entreprise. Leur approche valorise la richesse et la complexité de la vie au travail et incite à ne pas considérer un salarié comme un facteur de production mû par des processus mécaniques.

Prism'emploi leMag est une publication des Professionnels du recrutement et de l'intérim. Prism'emploi : 7 rue Mariotte - 75017 Paris - Tél. : 01 55 07 85 85 - Directeur de la publication : Gilles Lafon - Directeur de la rédaction : Isabelle Eynaud-Chevalier - Rédacteur en chef : Isabelle Mazza - Comité de rédaction : Sébastien Archi, Nathalie Bourotte, Dominique Delcourt, Ingrid Savary, Xavier Thomas, Florence Lucas - Crédits photo : Couverture : Gettyimages/Andriy Onufriyenko ; page 3 : Olivier Seignette; page 4 : Luc Vietanh Soto / Olivier Seignette; page 5 : Luc Vietanh Soto; page 8 : Cédric HELSLY; page 9 : iStock/Just\_Super; page 12 : Cnam-Studio graphique / Droits réservés; page 13 : OPPBTP; page 14 : Droits réservés; page 15 : Edouard Marano. Conception et réalisation : WAT - Agencewat.com - 2503\_06136 - Rédaction : Henri Cormier, Frédérique Perrofin - Impression : Quintessence - Chef de publicité : Carmen Figaret - Éditions SOGESIT : 7 rue Mariotte - 75017 Paris - Tél. : 01 55 07 85 91 - Dépôt légal : 1<sup>er</sup> trimestre 2025 - ISSN 2431-868X.



# Un espace client dédié pour vous

Pour faciliter la gestion de votre contrat, profitez de votre espace client sur Intérimaires prévoyance, très simple d'utilisation, gratuit, sécurisé et accessible à tout moment pour réaliser vos opérations.

## Quels avantages pour vous ?

- Déclarer un arrêt de travail
- Consulter vos arrêts de travail
- Rechercher un dossier
- Consulter vos dossiers en attente de pièces
- Visualiser les échanges
- Accéder à votre base documentaire
- Communiquer grâce au formulaire de contact

Et bien d'autres services à découvrir !

## Démarches simplifiées, traitement plus rapide, dématérialisation...

Vous n'avez pas encore créé votre espace entreprise, n'hésitez plus !



[www.interimairesprevoyance.fr](http://www.interimairesprevoyance.fr)



**AG2R LA MONDIALE**

Prendre la main sur demain



# Coffreo, le partenaire de votre transformation digitale.

Accélérez, automatisez et sécurisez  
vos opérations.  
Facilitez la vie de vos salariés  
intérimaires.



[www.coffreo.biz](http://www.coffreo.biz)



coffreo

| Au service des agences d'emploi